



REPUBLIQUE FRANÇAISE

DEPARTEMENT DE LA GUADELOUPE

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE LAMENTIN

Séance du 16 JUILLET 2024

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la Délibération
33	33	22

L'an deux mille vingt-quatre et le Mardi seize à dix-huit vingt le Conseil Municipal de la Commune de LAMENTIN, s'est réuni à la salle des délibérations de la mairie, après convocation légale, sous le président de Monsieur Jocelyn SAPOTILLE le Maire.

Présents : M. Jocelyn SAPOTILLE ; Mme Christiane TREIL-ALBON ; M Bruno FELICIANNE ; Mme Manuela PETRO-METONY ; M. Lucien BEAUZOR ; Mme Liliane MAXIMIN – BAJAZET ; M. Rodrigue MOULIN ; Mme Gladys BURAT ; adjoints au maire.

Mme Anny GENIPA ; Mme Sylviane FONDS ; M. Saturnin FRANCILLONE ; M. Christian CITADELLE ; Mme Sylvie DAGONIA ; Mme Patricia VINGADASSALON ; M. Martelin RATIER ; Mme Clara RIGAH ; Mme Ludivine MARCELLUS ; M. Benjamin GRACCHUS Conseillers Municipaux.

Représentés : M. Jean-Louis SAINSILY par Mme Liliane MAXIMIN– BAJAZET
M. Arthur MARICEL par Mme Patricia VINGADASSALON
M. Didier MARICEL par Mme Gladys BURAT
M. Bruno REMI par M. Benjamin GRACCHUS

Absents : M. Ephrem GLORIEUX ; M. Yvon COMBES ; Mme Jacqueline BELFORT ; M. Richard PROMENEUR ; Mme Cindy ARNASSALON ; Mme Annick ABELA ; Mme Karine GATIBELZA ; M. Patrick AJAS ; Mme Edwige BEMATOL ; Mme Nicole RAMASSAMY

*Date de la convocation***10 JUILLET 2024***Date d'affichage de la délibération*

Adoptée par 20 voix 2 absentions (M. Bruno REMI, M. Benjamin GRACCHUS).

DELIBERATION N°2024/07/84

**ADHESION DE LA COMMUNE DE LAMENTIN COMME MEMBRE BENEFICIAIRE
A LA COOPERATIVE D'INTERET COLLECTIF ET D'UTILITE SOCIALE ODYSSEA
ET ENGAGEMENT VERS LA LABELLISATION « VILLE BLEUE D'AVENIR,
CAPITALE PATRIMOINE DE LA MER » A L'AVANT-GARDE DE LA
CROISSANCE BLEUE, VERTE ET CULTURELLE**

« L'or bleu » : l'eau patrimoniale, l'économie de la mer, le tourisme maritime et côtier, la croisière, l'urbanisme et les infrastructures de pêche, de la plaisance, des plages, du front de mer, les hébergements, la restauration, l'agriculture, la gastronomie, la culture, les arts créatifs, les activités nautiques, sportives, de pleine nature, l'artisanat, les innovations sociales, la formation, le numérique, les paysages... constituent les métiers et les secteurs d'avenir du label européen des Villes Bleues et de la 1^{ère} grande filière d'excellence de l'économie bleue territoriale.



Ils constituent les supports et les publics bénéficiaires de la certification, des marques exclusives du Label européen : Villes Bleues d'Avenir, Filière et Destinations d'Excellence et de son itinéraire historique « Blue Route World Héritage ». Avec les habitants, ils sont au cœur du projet économique et social de territoire, au service de l'emploi, de la jeunesse, de la qualité des services et du cadre de vie des habitants.

Dans ce contexte, la Ville de Lamentin souhaite capitaliser et s'investir autour du remarquable potentiel de l'économie bleue de Guadeloupe, l'industrie déclarée par l'OCDE comme la plus importante au monde de la décennie, un secteur inscrit comme une priorité par la Commission Européenne (2021 / 2027 fonds européens), par le gouvernement français, la Région et le Département de Guadeloupe. Dans ces objectifs, la Ville de Lamentin décide d'agir pour faire face aux évolutions, aux défis climatiques et énergétiques, aux besoins changeants du secteur touristique, social, culturel et de l'environnement. Pour se garantir des résultats concrets, bénéficier d'une ingénierie, des processus d'une assistance et des aides adaptées, elle fait appel à la Coopérative d'Intérêt Collectif OdysSEA, Groupement Européen de Coopération « Villes Bleues d'Avenir, Filière et Destinations d'Excellence ». L'organisation coopérative se caractérise par sa forme juridique innovante d'utilité sociale, issue de la loi n° 2014-856 du 31 juillet 2014. Un Label européen et un réseau reconnu (annexe 3), qui agit depuis sa création en 2007, à des solutions et des bonnes pratiques autour de la croissance bleue durable ; qui défend des valeurs, une éthique, une spécialisation : l'or bleu et la cause de la mer et ses villes comme bien commun de l'humanité ; qui offre des services d'intérêt collectif qui présentent un caractère d'utilité sociale (agrément Esus arrêté préfectoral N°DDETSPP-SPSE 2023-096).

Dans ces objectifs de résultats, le réseau des Villes Bleues d'Avenir a fait le choix d'une gestion territoriale intégrée de l'économie bleue et d'une politique touristique du futur qui est guidée par les valeurs culturelles d'une communauté humaine. C'est à cette condition qu'un territoire comme la Ville de Lamentin, peut garder la maîtrise de son développement et offrir la singularité qui lui permet de se distinguer et de se différencier. C'est ainsi que le projet se co-construit autour des Villes bleues et du modèle de Pôle Territorial de Coopération Économique (PTCE) reconnu par l'article 9 de la loi relative à l'ESS du 31 juillet 2014. Il donne un cadre légal et financier à la filière et des solutions locales, imaginées par les élus et les acteurs du terrain, pour répondre à des problèmes locaux et créer des synergies entre les acteurs économiques et de l'ESS.

Les experts du réseau des Villes Bleues d'Avenir répondent aux enjeux de la fiche du Contrat de Relance de la Transition Ecologique (CRTE) Guadeloupe visant à solutionner le défaut d'ingénierie sur le territoire, le manque de concertation entre financeurs et bénéficiaires. Avec l'équipe municipale ils vont structurer la gouvernance public-privé, de recherche, pour développer la 1^{ère} grande filière en Guadeloupe de la croissance bleue et verte, les projets de territoire dans les objectifs de nouveaux services manquants, de progrès, de nouveaux usages, comme les nouvelles organisations économiques et sociales, plus résiliente, inclusive, soutenable et circulaire.

Les élus et l'administration de la commune de Lamentin et les experts travailleront au projet de territoire et au développement économique local mené avec les acteurs locaux, dans une Approche Territoriale Intégrée (ATI), et aux premières actions suivantes :

- La gouvernance de projet de territoire de la commune de Lamentin « Ville Bleue d'avenir », un Développement Local porté par les Acteurs Locaux (DLAL) dans l'objectif de la recherche du consensus local, des moyens dédiés à la démarche, de la mobilisation et l'implication de tous les acteurs.



- L'expertise et le diagnostic de son territoire selon les certifications des 20 Pôles d'excellence d'Innovations, de Transitions et d'Attractivité, inscrits dans la charte de Développement durable et intégré du label européen, des expérimentations d'innovations sociales, de l'identification des besoins utiles non satisfaits, des progrès et des modèles économiques, sociaux et écologiques adaptés.
- L'identification et valorisation de l'histoire de la ville héritée de la mer : patrimoine culturel, historique, naturel, gastronomique, savoir-faire, imaginaire, traditions, us et coutumes... Les principes et valeurs de la marque territoriale « Lamentin » qui sera l'emblème patrimonial et économique de la marque territoriale de la ville pour fédérer tous les acteurs engagés.
- Le soutien à travers les activités menées aux personnes en situation de fragilité, en accompagnant la mise en œuvre de solutions innovantes telles que la création d'Entreprises à But d'Emploi (EBE), la Maison Bleue de la Mer, la Manufacture Bleue : Tiers-lieu innovant de production, d'insertion économique et de formation.
- La fédération des professionnels, le soutien, la structuration, la formation et le marketing de conquête au bénéfice des forces vives avec le développement de la coopération économique de la 1^{ère} grande filière d'excellence de l'économie bleue de Guadeloupe, associant les métiers du Tourisme (hébergeurs, restaurateurs...), Nautisme, Croisière, Plaisance, Sports et activités de Pleine Nature, Culture-Patrimoine, Artisanat, Arts créatifs, Pêche, Gastronomie, Environnement...
- La mise en œuvre du premier grand itinéraire nautique et culturel autour de la Mer « Blue Route World Heritage » (référentiel Unesco et Conseil de l'Europe), qui développe l'itinérance et des moyens de mobilité douce, de médiation numérique, de marketing digital, d'éducation, qui invite à faire escale le long d'itinéraires du Patrimoine et de la Biodiversité. Une itinérance qui valorise les « Bonnes Adresses labellisées » de la ville et qui se décline en parcours, balades, excursions, randonnées... sous les bannières et les marques territoriales « Lamentin, Capitale Patrimoine de la Mer », « Destination Bleue d'Excellence des Iles de Guadeloupe ».

Les experts assisteront la commune de Lamentin à trois échelles d'efficacité territoriales : régionale, nationale, internationale (CE et OMT). Ils contribueront ensemble à la certification des projets, au formatage dans le label de chaque expérimentation, au sourcing des solutions innovantes, à la recherche des financements, en partenariat étroit avec les différents services de la Commune, de la Communauté d'Agglomération du Nord Basse-Terre, du Département et de la Région Guadeloupe, de l'État (Ministères et préfecture), des agences locales, régionales, nationales, comme Atout France, l'ADEME, CEREMA, la Banque des Territoires, l'AFD, la BPI... , et de l'Europe (DG REGIO, DG MARE, DG EAC, DG GROW, le réseau NecsTour...).

Ces actions s'inscrivent dans le prisme de la vision d'avenir et des ambitions des élus, elles visent à définir le socle fondateur du projet de territoire et d'innovation de la Ville de Lamentin, respectueux de l'environnement, socialement responsable, économiquement et écologiquement viable, avec des priorités comme la jeunesse, la formation, le volet éducatif. Le projet de territoire et son PPI productif vont identifier les modèles de gestion et les investissements à réaliser (2024 à 2026 puis 2030), flécher les besoins financiers, les outils et structures de gestion, les indicateurs de résultats et d'impacts, les compétences et ressources humaines nécessaires.

Après avoir entendu l'exposé, il est demandé au Conseil municipal de la Commune de Lamentin de bien vouloir :

Le conseil Municipal

Après avoir entendu l'exposé du maire et délibéré ;



- Valider l'adhésion comme membre bénéficiaire à la coopérative d'intérêt collectif et d'utilité sociale OdysSEA, gestionnaire exclusif du label, des marques, des droits d'auteur des chartes de certifications ; d'acter la participation au sein de l'association des Maires de Guadeloupe à la « 1^{ère} Assemblée des Maires et des Élus de Guadeloupe des Villes Bleues d'Avenir », au Pôle Territorial de Coopération Économique de la 1^{ère} grande filière du Tourisme Bleu Durable AOC Mer ; S'engager à mettre en œuvre le Label européen et sa Charte territoriale de Développement Durable et intégré (ODD) et celle du Tourisme Bleu Durable, appliquer ses valeurs, l'éthique, défendre la cause du réseau pour la sauvegarde et la médiation des Océans et ses villes bleues, comme bien commun de l'Humanité, signer la charte des valeurs et la déclaration commune.
- S'engager dans la labellisation « Ville Bleue d'Avenir », laboratoire de l'Or bleu, territoire d'innovation et des transitions des certifications « Lamentin, Capitale Patrimoine de la Mer », dans la mise en œuvre des innovations économiques, culturelles, urbaines, écologiques et sociales ; au soutien et à la candidature des itinérances culturelles et de loisirs nautiques et nature entre Mer et Terre « Blue Route World Heritage », label intégrant les critères des itinéraires culturels du Conseil de l'Europe et de l'UNESCO.
- D'autoriser le Maire à engager toutes les dépenses dans l'objet et signer le contrat de formalisation des accords ; de déposer avec l'aide de la coopérative les demandes de financements nécessaires à la prise en charge des actions et de l'ingénierie décidées.
- De procéder à la nomination d'un élu référent, interlocuteur de l'organisation.

DECIDE

ARTICLE 1 Valider l'adhésion comme membre bénéficiaire à la coopérative d'intérêt collectif et d'utilité sociale OdysSEA, gestionnaire exclusif du label, des marques, des droits d'auteur des chartes de certifications ; d'acter la participation au sein de l'association des Maires de Guadeloupe à la « 1^{ère} Assemblée des Maires et des Élus de Guadeloupe des Villes Bleues d'Avenir », au Pôle Territorial de Coopération Économique de la 1^{ère} grande filière du Tourisme Bleu Durable AOC Mer ; S'engager à mettre en œuvre le Label européen et sa Charte territoriale de Développement Durable et intégré (ODD) et celle du Tourisme Bleu Durable, appliquer ses valeurs, l'éthique, défendre la cause du réseau pour la sauvegarde et la médiation des Océans et ses villes bleues, comme bien commun de l'Humanité, signer la charte des valeurs et la déclaration commune.

ARTICLE 2 S'engager dans la labellisation « Ville Bleue d'Avenir », laboratoire de l'Or bleu, territoire d'innovation et des transitions des certifications « Lamentin, Capitale Patrimoine de la Mer », dans la mise en œuvre des innovations économiques, culturelles, urbaines, écologiques et sociales ; au soutien et à la candidature des itinérances culturelles et de loisirs nautiques et nature entre Mer et Terre « Blue Route World Héritage », label intégrant les critères des itinéraires culturels du Conseil de l'Europe et de l'UNESCO.

ARTICLE 3 D'autoriser le Maire à engager toutes les dépenses dans l'objet et signer le contrat de formalisation des accords ; de déposer avec l'aide de la coopérative les demandes de financements nécessaires à la prise en charge des actions et de l'ingénierie décidées.

ARTICLE 4 De procéder à la nomination Madame Liliane MAXIMIN – BAJAZAT d'un élu référent, interlocuteur de l'organisation.

ARTICLE 5 : De donner pouvoir au Maire pour signer tous actes et documents, accomplir toutes formalités administratives et financières pour mener à bien l'exécution de la présente.



ARTICLE 6 : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la date de sa publication et de sa transmission au représentant de l'Etat

Adoptée par 20 voix 2 absentions (M. Bruno REMI, M. Benjamin GRACCHUS).

Pour extrait conforme, rendu exécutoire,

Le Maire

Jocelyne SAPOUILLE